

Ce médicament n'est plus autorisé

**ANNEXE I**

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**

## 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Parvoduk suspension à diluer et solvant pour suspension injectable pour canards de Barbarie

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque dose reconstituée de 0,2 ml contient :

### Substance active :

Parvovirus vivant atténué du canard de Barbarie souche GM 199..... 2,6–4,8 log<sub>10</sub> DIC<sub>50</sub>\*

\* Dose infectant 50% des cultures cellulaires

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Suspension à diluer et solvant pour suspension injectable.

La suspension est opalescente et homogène.

Le solvant est clair et incolore.

## 4. INFORMATIONS CLINIQUES

### 4.1 Espèces cibles

Canards de Barbarie.

### 4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Immunisation active des canards de Barbarie afin de réduire la perte de poids et les lésions provoquées par la parvovirose du canard de Barbarie et par la maladie de Derzsy et, en l'absence d'anticorps d'origine maternelle, de prévenir également la mortalité.

Mise en place de l'immunité : 11 jours après la primovaccination.

Durée d'immunité : 26 jours après la primovaccination.

La durée d'immunité démontrée protège les oiseaux pendant la période où ils sont le plus sensibles à la parvovirose du canard de Barbarie et à la maladie de Derzsy.

### 4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser chez les oiseaux pendant la période de ponte.

### 4.4 Mises en garde particulières

Aucune. Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

#### **4.5 Précautions particulières d'emploi**

##### Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Le troupeau entier devrait être vacciné afin de minimiser les risques de circulation de la souche vaccinale et de recombinaison du virus.

##### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

#### **4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Aucun.

#### **4.7 Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte**

Ne pas utiliser chez les oiseaux pendant la période de ponte (voir rubrique 4.3).

#### **4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

#### **4.9 Posologie et voie d'administration**

Administration sous-cutanée.

Administrer une dose de 0,2 ml par injection sous-cutanée selon le schéma de vaccination suivant :

- Première vaccination : à l'âge de 1 jour.
- Deuxième vaccination : à l'âge de 17 jours.

Agiter le flacon de suspension à diluer d'antigènes. Insérer le trocart fourni avec la poche de solvant à travers les bouchons du flacon en verre et de la poche de solvant pour les connecter. Transférer le contenu du flacon en verre dans la poche de solvant. Puis retirer le trocart des deux contenants. Agiter doucement la poche pour mélanger la suspension d'antigènes avec le solvant. Après avoir mélangé, connecter la poche à un système d'injection automatisé ou semi-automatisé (seringue ou machine à injecter). Le vaccin est alors prêt à l'emploi.

#### **4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration d'une surdose (10 x la dose).

#### **4.11 Temps d'attente**

Zéro jour.

### **5. PROPRIÉTÉS IMMUNOLOGIQUES**

Groupe pharmacothérapeutique : vaccins viraux vivants contre les parvoviroses du canard.  
Code ATC-vet : QI01BD03

Le vaccin contient un parvovirus vivant atténué du canard de Barbarie. Il induit une immunité active et spécifique contre la parvovirose du canard de Barbarie et la maladie de Derzsy chez les oiseaux vaccinés.

Onze marqueurs génétiques (nucléotides) dans le gène VP1 permettent la différenciation de la souche vaccinale de Parvovirus des souches sauvages de parvovirus du canard et de l'oie, comme indiqué ci-dessous :

Position sur le gène VP1	8	19	132	649	957	1769	1790	1858	1933	2100	2198
Parvovirus	A	G	T	C	T	A	T	C	G	A	G
Parvovirus du canard	C	A	C	G	C	C	C	A	A	C	A
Parvovirus de l'oie	C	T	C	G	C	C	C	A	A	T	A

La souche vaccinale peut être retrouvée dans la rate pendant au moins 35 jours.

Chez les canetons dépourvus d'anticorps d'origine maternelle, une seule vaccination au jour 1 entraînera la mise en place de l'immunité après 14 jours.

Chez les canetons âgés d'un jour, dépourvus d'anticorps d'origine maternelle, un léger impact occasionnel sur la croissance ne peut pas être exclu à la suite de la vaccination.

## 6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

### 6.1 Liste des excipients

#### Suspension à diluer :

Hydrolysate de caséine  
Hydroxyde d'aluminium

#### Solvant :

Chlorure de sodium  
Chlorure de potassium  
Phosphate potassique dihydrogéné  
Phosphate disodique déshydraté  
Eau pour préparations injectables

### 6.2 Incompatibilités majeures

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

### 6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.  
Durée de conservation après dilution conforme aux instructions : 4 heures.

### 6.4 Précautions particulières de conservation

#### Suspension à diluer d'antigènes:

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).  
Ne pas congeler.  
Protéger de la lumière.

Solvant:

À conserver en dessous de 25 °C.

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

## **6.5 Nature et composition du conditionnement primaire**

Suspension à diluer d'antigènes:

Flacons verre de type I avec un bouchon en élastomère dérivé du butyle.

Boîte en carton de 10 flacons de 500 doses.

Boîte en carton de 1 flacon de 2500 doses.

Solvant:

Poches en polypropylène avec bouchons en élastomère dérivé du butyle et trocart.

Boîte en carton de 10 poches de 500 doses.

Boîte en carton de 1 poche de 2500 doses.

## **6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

MERIAL

29, avenue Tony Garnier

69007 Lyon

FRANCE

## **8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

EU/2/14/162/001-002

## **9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation : 11/04/2014

Date du dernier renouvellement :

## **10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments <http://www.ema.europa.eu/>.

## **INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION**

Toute personne ayant pour intention de fabriquer, d'importer, de détenir, de vendre, de délivrer et/ou d'utiliser ce médicament vétérinaire est tenue de consulter au préalable l'autorité compétente pertinente de l'État Membre sur la politique de vaccination en vigueur car ces activités peuvent être interdites sur tout ou partie du territoire de l'Etat Membre conformément à la législation nationale.

**ANNEXE II**

- A. FABRICANT(S) DU PRINCIPE ACTIF D'ORIGINE BIOLOGIQUE ET FABRICANT(S) RESPONSABLE(S) DE LA LIBÉRATION DES LOTS**
- B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION**
- C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)**

**A. FABRICANT(S) DU PRINCIPE ACTIF D'ORIGINE BIOLOGIQUE ET FABRICANT(S) RESPONSABLE(S) DE LA LIBÉRATION DES LOTS**

Nom et adresse du fabricant du principe actif d'origine biologique

MERIAL  
Laboratoire Lyon Gerland  
254, rue Marcel Mérieux  
69007 Lyon  
France

Nom et adresse du fabricant responsable de la libération des lots

MERIAL  
Laboratoire Porte des Alpes  
Rue de l'Aviation  
69800 Saint-Priest  
France

**B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION**

Médicament vétérinaire soumis à prescription.

Conformément à l'article 71 de la directive 2001/82/CE du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié, un État membre peut, en accord avec sa législation nationale, interdire la fabrication, l'importation, la possession, la vente, la fourniture et/ou l'utilisation du médicament vétérinaire immunologique sur tout ou partie de son territoire s'il est établi que:

- a) l'administration du médicament vétérinaire à des animaux interférerait avec la mise en œuvre de programmes nationaux pour le diagnostic, le contrôle ou l'éradication de maladies animales ou entraînerait des difficultés à certifier l'absence de contamination des animaux vivants ou des aliments ou d'autres produits obtenus à partir des animaux traités.
- b) la maladie contre laquelle le médicament vétérinaire est supposé conférer une immunité est largement absente du territoire en question.

**C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS**

La substance active, étant d'origine biologique et destinée à induire une immunité active ne rentre pas dans le champ d'application du règlement (CE) N° 470/2009.

Les excipients listés dans la rubrique 6.1 du RCP sont soit des substances autorisées pour lesquelles le tableau 1 de l'annexe du règlement de la Commission (UE) n°37/2010 indique qu'il n'y a pas de LMR requise, soit des substances hors du champ d'application du règlement CE n°470/2009 pour leur utilisation dans ce médicament.

Ce médicament n'est plus autorisé

**ANNEXE III**  
**ÉTIQUETAGE ET NOTICE**



Ce médicament n'est plus autorisé

**A. ÉTIQUETAGE**

**MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR**

**Boîte contenant une suspension à diluer**

**1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Parvodusk suspension à diluer pour suspension injectable pour canards de Barbarie

**2. LISTE DES SUBSTANCES ACTIVES**

Une dose reconstituée de 0,2 ml contient :

Parvovirus vivant atténué du canard de Barbarie souche GM 199.....2,6-4,8 log<sub>10</sub> DIC<sub>C</sub><sub>50</sub>

**3. FORME PHARMACEUTIQUE**

Suspension à diluer pour suspension injectable.

**4. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

10 x 500 doses

1x 2500 doses

**5. ESPÈCES CIBLES**

Canards de Barbarie.

**6. INDICATION(S)**

**7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Lire la notice avant utilisation.

Voie sous-cutanée.

**8. TEMPS D'ATTENTE**

Temps d'attente: zéro jour.

**9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)**

Lire la notice avant utilisation.

**10. DATE DE PÉREMPTION**

EXP

Après dilution, utiliser dans les 4 heures.

**11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

À conserver et transporter réfrigéré .

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

**12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Lire la notice avant utilisation.

**13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ECHEANT**

À usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

**14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

**15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

MERIAL

29, avenue Tony Garnier

69007 Lyon

FRANCE

**16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

EU/2/14/162/001

EU/2/14/162/002

**17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION**

Lot

**MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR**

**Boîte de solvant**

**1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Parvodus solvant pour suspension injectable pour canards de Barbarie

**2. LISTE DES SUBSTANCES ACTIVES ET D'AUTRES SUBSTANCES**

Tampon salin

**3. FORME PHARMACEUTIQUE**

**4. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

10 x 500 doses

1 x 2500 doses

**5. ESPÈCES CIBLES**

Canards de Barbarie.

**6. INDICATION(S)**

**7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Lire la notice avant utilisation.

**8. TEMPS D'ATTENTE**

Temps d'attente: zéro jour.

**9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)**

Lire la notice avant utilisation.

**10. DATE DE PÉREMPTION**

EXP

**11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

À conserver en dessous de 25° C.  
Ne pas congeler.  
Protéger de la lumière.

**12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Lire la notice avant utilisation.

**13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT**

À usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

**14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

**15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

MERIAL  
29, avenue Tony Garnier  
69007 Lyon  
FRANCE

**16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

EU/2/14/162/001  
EU/2/14/162/002

**17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION**

Lot

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS  
PRIMAIRE**

Flacons de suspension

**1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Parvovirus suspension à diluer pour suspension injectable pour canards de Barbarie.

**2. QUANTITÉ DE(S) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)**

Parvovirus vivant atténué du canard de Barbarie.

**3. CONTENU EN POIDS, EN VOLUME OU EN NOMBRE DE DOSES**

500 doses  
2500 doses

**4. VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

SC

**5. TEMPS D'ATTENTE**

Temps d'attente : zéro jour.

**6. NUMÉRO DU LOT**

Lot

**7. DATE DE PÉREMPTION**

EXP  
Après dilution, utiliser dans les 4 heures.

**8. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE»**

À usage vétérinaire.

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE**

**Poches de solvant**

**1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Solvant pour Parvodus suspension à diluer

**2. LISTE DES SUBSTANCES ACTIVES**

Tampon salin

**3. FORME PHARMACEUTIQUE**

**4. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

500 doses.

2500 doses.

**5. ESPÈCES CIBLES**

Canards de Barbarie.

**6. INDICATION(S)**

Lire la notice avant utilisation.

**7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Lire la notice avant utilisation.

**8. TEMPS D'ATTENTE**

Temps d'attente: zéro jour.

**9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)**

Lire la notice avant utilisation.

**10. DATE DE PÉREMPTION**

EXP

**11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

À conserver en dessous de 25 °C.  
Ne pas congeler.  
Protéger de la lumière.

**12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Lire la notice avant utilisation.

**13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ECHEANT**

À usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

**14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

**15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

MERIAL  
29 avenue Tony Garnier  
69007 Lyon  
FRANCE

**16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

EU/2/14/162/001  
EU/2/14/162/002

**17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION**

Lot



Ce médicament n'est plus autorisé

**B. NOTICE**

## NOTICE

### Parvoduk suspension à diluer et solvant pour suspension injectable pour canards de Barbarie

#### **1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

MERIAL

29 avenue Tony Garnier

69007 Lyon,

France

Fabricant responsable de la libération des lots:

MERIAL

Laboratoire de Lyon Porte des Alpes

Rue de l'Aviation,

69800 Saint-Priest

France

#### **2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Parvoduk suspension à diluer et solvant pour suspension injectable pour canards de Barbarie

#### **3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET AUTRE INGRÉDIENT**

Chaque dose reconstituée de 0,2 ml contient:

Substance active :

Parvovirus vivant atténué du canard de Barbarie souche GM 199..... 2,6–4,8 log<sub>10</sub> DICC<sub>50</sub>\*

\* Dose infectant 50% des cultures cellulaires.

Suspension à diluer et solvant, pour suspension injectable.

La suspension à diluer est opalescente et homogène.

Le solvant est clair et incolore.

#### **4. INDICATIONS**

Immunsation active des canards de Barbarie afin de réduire la perte de poids et les lésions provoquées par la parvovirose du canard de Barbarie et par la maladie de Derzsy et, en l'absence d'anticorps d'origine maternelle, de prévenir également la mortalité.

Mise en place de l'immunité : 11 jours après la primovaccination

Durée d'immunité : 26 jours après la primovaccination

La durée d'immunité démontrée protège les oiseaux pendant la période où ils sont le plus sensibles à la parvovirose du canard de Barbarie et à la maladie de Derzsy.

## **5. CONTRE-INDICATIONS**

Ne pas utiliser chez les oiseaux pendant la période de ponte.

## **6. EFFETS INDÉSIRABLES**

Aucun.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

## **7. ESPÈCES CIBLES**

Canards de Barbarie.

## **8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION**

Pour administration sous-cutanée.

Administrer une dose de 0,2 ml par injection sous-cutanée selon le schéma de vaccination suivant :

- Première vaccination : à l'âge de 1 jour.
- Deuxième vaccination : à l'âge de 17 jours.

## **9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

Agiter le flacon de suspension à diluer d'antigènes. Insérer le trocart fourni avec la poche de solvant à travers les bouchons du flacon en verre et de la poche de solvant pour les connecter. Transférer le contenu du flacon en verre dans la poche de solvant. Puis retirer le trocart des deux contenants. Agiter doucement la poche pour mélanger la suspension d'antigènes avec le solvant. Après avoir mélangé, connecter la poche à un système d'injection automatisé ou semi-automatisé (seringue ou machine à injecter). Le vaccin est alors prêt à l'emploi. Après reconstitution, utiliser dans les 4 heures.

## **10. TEMPS D'ATTENTE**

Zéro jour.

## **11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

### Suspension à diluer d'antigènes :

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

### Solvant :

À conserver en dessous de 25 °C.

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après {EXP}

Durée de conservation après dilution conforme aux instructions : 4 heures.

## **12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)**

Précautions particulières pour chaque espèce cible : Ne vacciner que les animaux en bonne santé.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Le troupeau entier devrait être vacciné afin de minimiser les risques de circulation de la souche vaccinale et de recombinaison du virus.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux : Sans objet.

Ponte :

Ne pas utiliser chez les oiseaux pendant la période de ponte.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration d'une surdose (10 x la dose).

Incompatibilités :

En l'absence d'études de compatibilité, ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

## **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

## **14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE**

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments <http://www.ema.europa.eu/>.

## **15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Le vaccin contient un parvovirus vivant atténué du canard de Barbarie. Il induit une immunité active et spécifique contre la parvovirose du canard de Barbarie et la maladie de Derzsy chez les oiseaux vaccinés.

Onze marqueurs génétiques (nucléotides) dans le gène VP1 permettent la différenciation de la souche vaccinale de Parvovirus des souches sauvages de parvovirus du canard et de l'oie, comme indiqué ci-dessous :

Position sur le gène VP1	8	19	132	649	957	1769	1790	1858	1933	2100	2198
Parvovirus du canard	A	G	T	C	T	A	T	C	G	A	G
Parvovirus de l'oie	C	A	C	G	C	C	C	A	A	C	A
Parvovirus de l'oie	C	T	C	G	C	C	C	A	A	T	A

La souche vaccinale peut être retrouvée dans la rate pendant au moins 35 jours.

Chez les canetons dépourvus d'anticorps d'origine maternelle, une seule vaccination au jour 1 entraînera la mise en place de l'immunité après 14 jours.

Chez les canetons âgés d'un jour, dépourvus d'anticorps d'origine maternelle, un léger impact occasionnel sur la croissance ne peut pas être exclu à la suite de la vaccination.

Présentations:

Suspension à diluer d'antigènes:

Boîte en carton de 10 flacons de 500 doses.

Boîte en carton de 1 flacon de 2500 doses.

Solvant:

Boîte en carton de 10 poches de 500 doses.

Boîte en carton de 1 poche de 2500 doses.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Ce médicament n'est plus autorisé

**ANNEXE IV**  
**JUSTIFICATION DU RENOUVELLEMENT**  
**SUPPLEMENTAIRE**

Ce médicament n'est plus autorisé

En raison de la période limitée pendant laquelle le médicament vétérinaire Parvodus a été mis sur le marché et des informations de sécurité post-commercialisation limitées par conséquent, le CMVP, lors de sa réunion du 6-8 novembre 2018, a décidé qu'un renouvellement de 5 ans était nécessaire.

Ce médicament n'est plus autorisé